

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme  
**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme  
**Band:** 2 (1919)  
**Rubrik:** Assemblée générale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Deuxième rapport annuel

comprenant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1919.

### A. Assemblée générale.

La deuxième assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme a eu lieu le 4 juin 1919, à Berne, sous la présidence de M. le *Dr. A. Seiler*, conseiller national. M. *Jaton*, secrétaire de la direction, tenait le procès-verbal; M.M. *R. Baumann* (Lucerne) et *Delacoste* (Sion) exerçaient les fonctions de scrutateurs.

L'assemblée comptait 138 représentants de membres et subventionnants, avec un total de 737 voix.

Après adoption du rapport de gestion sur l'exercice 1918, des comptes de 1918 et du budget pour 1919, l'assemblée désigna par 282 voix sur 443 bulletins valables la ville de *Lausanne* en qualité de siège auxiliaire de l'Office du tourisme, en exécution de l'article 17 des statuts de l'Association. La ville de Genève obtint 161 voix.

Les règlements du conseil du tourisme et du comité de direction furent approuvés, puis l'assemblée procéda à la nomination de nouveaux membres du conseil du tourisme et à la révision des articles 10, 11, 12, 15 et 17 des statuts de l'Association. Enfin elle vota une résolution en vue d'obtenir de nouvelles facilités pour l'entrée des étrangers en Suisse.

M.M. le *Dr. R. Baumgartner* (St-Gall) et *F. Martin* (Genève) furent désignés en qualité de réviseurs des comptes pour 1919.

Assemblée  
générale  
du 4 juin 1919.

Reviseurs  
des comptes

### B. Conseil du tourisme.

Le Conseil du tourisme a tenu deux séances, le 27 mars 1919 et le 16 janvier 1920. La seconde, qui appartient chronologiquement à l'année 1920, se rattache cependant à l'exercice 1919. Elle aurait dû avoir lieu en décembre 1919, mais diverses circonstances ont obligé de la renvoyer jusqu'en janvier 1920.

Dans sa séance du 27 mars 1919, le conseil du tourisme a discuté le rapport de gestion sur l'exercice 1918, les comptes de 1918 et le budget pour 1919, avant de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme.

La séance du 16 janvier 1920 a été consacrée à l'établissement du budget pour 1920, puis le Conseil a entendu un rapport de M. Junod, directeur, sur l'activité de l'Office du tourisme, depuis son ouverture, le 17 juin 1918.

Les membres suivants, nommés en 1917, ont cessé de faire partie du Conseil, ensuite de décès ou de démission et ont été remplacés comme suit :

M. L. Chauvet (Ville de Genève) remplacé par M. le Dr. Louis Viret, conseiller administratif, Genève.

M. Miller (Neue Gotthardvereinigung) remplacé par M. Dietler, ancien président de la Direction du Gothard.

Conseil du  
tourisme.

Séance du  
27 mars 1919.

Séance du  
16 janvier 1920.

Mutations.